

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20211026-7	<u>Séance du 26 octobre 2021 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt et un du mois d'octobre le vingt-six le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 27 octobre 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 18 octobre 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Françoise PAICHEUR a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A M. et MME DANIEL VALITON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur et Madame Daniel VALITON, domiciliés 10 rue des Bessots à Seloncourt, souhaitent acquérir une parcelle de terrain communal jouxtant leur propriété.

La parcelle d'une surface de 0a 96ca, cadastrée AB 672 est proposée au prix de vente de 3 € le m², soit un total de 288 €.

Les frais de géomètre seront à la charge de la commune.
Les frais d'actes notariés seront à la charge des acquéreurs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ce terrain.

La Commission Voirie, réunie le 6 octobre 2021 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, autorise, **à / par**

- La vente du terrain cadastré AB 672 d'une surface de 0a 96ca au prix de 288 €, à Monsieur et Madame Daniel VALITON,
- Le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 26 octobre 2021

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER